

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DDCT 142 Subvention (20 000 euros) et convention à l'association Fédération des Centres Sociaux pour la préparation et le passage des examens DILF – DELF.

M^{me} Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 04 novembre 2014 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à une association ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Colombe BROSSEL au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 20 000 euros est attribuée à l'association Fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris (FCS 75, 19e), pour le projet «Préparation et passage des examens DILF - DELF dans les centres sociaux associatifs parisiens. Projet 2014» (17954 / 2014_04396). Madame la Maire de PARIS est autorisée à signer une convention pour le projet mentionné.

Article 2 : La dépense correspondante, s'élevant à 20 000 €, sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne 15001 « Provision pour subventions aux associations œuvrant pour le développement des quartiers» du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.